

Réponse : La R 9.6 s'applique : la balle a été déplacée par une influence extérieure.

Si l'on est sûr ou quasiment certain qu'une influence extérieure (y compris un autre joueur en stroke play ou une autre balle) a relevé ou déplacé la balle d'un joueur :

- Il n'y a pas de pénalité, et
- La balle doit être replacée à son emplacement d'origine (qui, s'il n'est pas connu, doit être estimé) (voir Règle 14.2).

Ceci s'applique que la balle du joueur ait été trouvée ou non.

Précision : La balle qui a causé le déplacement de la balle au repos doit être jouée comme elle repose après le coup.